MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie maritime

Décision n° 9101 du 14 juin 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie maritime

NOR : *INTJ1715400S*

Le commandant de la gendarmerie maritime,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 18332 du 1er décembre 2016 (NOR : INTJ1630405S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade de d'adjudant-chef le 1er juillet 2017 :

Schamberger Éric	NIGEND : 175 066	NLS : 8 032 173

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er juillet 2017 :

Faucoeur Jérôme	NIGEND : 120 824	NLS : 8 092 982
Garnotel Erwan	NIGEND : 131 650	NLS : 5 294 440
Le Goff Sylvie	NIGEND : 135 222	NLS : 5 312 162
Bisson Yann	NIGEND : 125 894	NLS : 5 271 013
Goux Hervé	NIGEND : 70 722	NLS : 8 092 843
Bazière Vincent	NIGEND : 124 963	NLS : 5 249 793

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 juin 2017.

Le général, commandant
la gendarmerie maritime,
C. Boyer